

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **SICAV AMEN** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 58 093.789 DT et un résultat de la période de 2.781.424 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **SICAV AMEN**, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 décembre 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2018 10,94% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 9,06% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 51.713.484 DT au 31 Décembre 2018, et représente une quote-part de 89,02% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 9,02% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par **Sicav Amen** et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 31 décembre 2018, à **6.518.064 DT**, représentant ainsi une quote-part de **11,22% de l'actif** de la société **Sicav Amen**, soit 1,22% au delà du seuil de 10% autorisé par l'**article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Tunis, le 30 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAIEM

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC1	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>51 713 484,037</u>	<u>33 109 275,403</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	103 928,080	1 555,387
b-	Obligations et valeurs assimilées	51 609 555,957	33 107 720,016
AC2	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>6 353 153,413</u>	<u>9 140 473,003</u>
a-	Placements monétaires	3.2 0,000	493 523,263
b-	Disponibilités	3.3 6 353 153,413	8 646 949,740
AC4	<u>Autres actifs</u>	3.4 27 151,071	8 099,534
TOTAL ACTIF		58 093 788,521	42 257 847,940
<u>PASSIF</u>			
PA1	<u>Dettes sur Opérations de Pension livrée</u>	3.5 0,000	0,000
PA2	<u>Opérateurs créditeurs</u>	3.6 232 845,105	90 160,072
a-	Opérateurs créditeurs	232 845,105	90 160,072
PA3	<u>Autres créditeurs divers</u>	3.7 86 748,690	33 805,553
a-	Autres créditeurs divers	86 748,690	33 805,553
TOTAL PASSIF		319 593,795	123 965,625
<u>ACTIF NET</u>			
CP1	<u>Capital</u>	3.8 55 300 757,825	40 461 046,751
CP2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.9 2 473 436,901	1 672 835,564
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice	2 473 436,901	1 672 835,564
ACTIF NET		57 774 194,726	42 133 882,315
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		58 093 788,521	42 257 847,940

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.10	<u>737 220,940</u>	<u>3 269 063,176</u>	<u>394 038,946</u>	<u>1 984 292,299</u>
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.11	<u>59 412,700</u>	<u>628 115,743</u>	<u>104 843,659</u>	<u>393 247,088</u>
Total des revenus des placements		<u>796 633,640</u>	<u>3 897 178,919</u>	<u>498 882,605</u>	<u>2 377 539,387</u>
CH 3 <u>Intérêts des mises en pension</u>	3.12	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 151,722</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.13	<u>-169 047,929</u>	<u>-651 320,601</u>	<u>-89 713,039</u>	<u>-391 426,563</u>
Revenu net des placements		<u>627 585,711</u>	<u>3 245 858,318</u>	<u>409 169,566</u>	<u>1 979 961,102</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.14	<u>-23 231,349</u>	<u>-103 934,873</u>	<u>-62 371,732</u>	<u>-217 826,292</u>
Résultat d'exploitation		<u>604 354,362</u>	<u>3 141 923,445</u>	<u>346 797,834</u>	<u>1 762 134,810</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-606 454,077</u>	<u>-668 486,544</u>	<u>19 952,171</u>	<u>-89 299,246</u>
Sommes capitalisables de la période		<u>-2 099,715</u>	<u>2 473 436,901</u>	<u>366 750,005</u>	<u>1 672 835,564</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>606 454,077</u>	<u>668 486,544</u>	<u>-19 952,171</u>	<u>89 299,246</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>50 152,260</u>	<u>80 022,591</u>	<u>4 282,087</u>	<u>12 570,687</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-46 732,959</u>	<u>-440 366,703</u>	<u>-1 880,730</u>	<u>-222 113,117</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-8,763</u>	<u>-155,145</u>	<u>-10,870</u>	<u>-32,285</u>
Résultat net de la période		<u>607 764,900</u>	<u>2 781 424,188</u>	<u>349 188,321</u>	<u>1 552 560,095</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>607 764,900</u>	<u>2 781 424,188</u>	<u>349 188,321</u>	<u>1 552 560,095</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>604 354,362</u>	<u>3 141 923,445</u>	<u>346 797,834</u>	<u>1 762 134,810</u>
<u>Variation des plus (ou moins) values</u>				
b- <u>potentielles sur titres</u>	<u>50 152,260</u>	<u>80 022,591</u>	<u>4 282,087</u>	<u>12 570,687</u>
<u>Plus (ou moins) values réalisées sur</u>				
c- <u>cession de titres</u>	<u>-46 732,959</u>	<u>-440 366,703</u>	<u>-1 880,730</u>	<u>-222 113,117</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-8,763</u>	<u>-155,145</u>	<u>-10,870</u>	<u>-32,285</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>-16 047 608,615</u>	<u>12 858 888,223</u>	<u>533 150,534</u>	<u>-10 279 262,207</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>9 203 939,956</u>	<u>65 263 606,858</u>	<u>11 364 411,557</u>	<u>31 507 191,647</u>
<u>Capital*</u>	<u>8 544 388,909</u>	<u>62 093 531,102</u>	<u>10 603 344,850</u>	<u>29 744 248,645</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables*</u>	<u>-48 009,117</u>	<u>-90 636,875</u>	<u>-72 433,817</u>	<u>-37 547,829</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>707 560,164</u>	<u>3 260 712,631</u>	<u>833 500,524</u>	<u>1 800 490,831</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-25 251 548,571</u>	<u>-52 404 718,635</u>	<u>-10 831 261,023</u>	<u>-41 786 453,854</u>
<u>Capital**</u>	<u>-23 444 227,815</u>	<u>-49 190 301,741</u>	<u>-10 106 452,543</u>	<u>-39 492 697,585</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables**</u>	<u>122 729,113</u>	<u>181 265,490</u>	<u>69 092,211</u>	<u>-18 501,907</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-1 930 049,869</u>	<u>-3 395 682,384</u>	<u>-793 900,691</u>	<u>-2 275 254,362</u>
Variation de l'actif net	<u>-15 439 843,715</u>	<u>15 640 312,411</u>	<u>882 338,855</u>	<u>-8 726 702,112</u>
AN4 <u>Actif net</u>				
a- <u>En début de période</u>	<u>73 214 038,441</u>	<u>42 133 882,315</u>	<u>41 251 543,460</u>	<u>50 860 584,427</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>57 774 194,726</u>	<u>57 774 194,726</u>	<u>42 133 882,315</u>	<u>42 133 882,315</u>
AN5 <u>Nombre d'actions</u>				
a- <u>En début de période</u>	<u>1 710 424</u>	<u>1 013 791</u>	<u>1 000 933</u>	<u>1 266 050</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 337 094</u>	<u>1 337 094</u>	<u>1 013 791</u>	<u>1 013 791</u>
Valeur liquidative	<u>43,208</u>	<u>43,208</u>	<u>41,560</u>	<u>41,560</u>
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>3,74%</u>	<u>3,97%</u>	<u>3,34%</u>	<u>3,46%</u>

* Un reclassement 1 006 522,056 DT à été effectué en 2017 pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de souscription. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

** Un reclassement de 1 336 401,874 DT à été effectué en 2017 pour corriger la VN de l'action prise en compte lors de la comptabilisation des opérations de rachat. Ce reclassement n'a aucun impact sur la VL.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2018 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à la date d'arrêté de la situation pour les titres OPCVM.

2.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	103 928,080
Obligations et Valeurs assimilés	2	51 609 555,957
Total		51 713 484,037

1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	240	312,350	1 914,000	0,00%
FCP AXIS AAA	980	99 963,920	102 014,080	0,18%
Total	1 220	100 276,270	103 928,080	0,18%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	31 110 118,249
Obligations (b)	20 499 437,708
Total	51 609 555,957

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
BTA12022020	2 000	1 972 800,000	2 052 180,824	3,55%
BTA12022020	3 525	3 507 022,500	3 646 931,199	6,31%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 047 013,698	8,74%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 507 775,342	2,61%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 946 932,329	5,10%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 495 471,233	2,59%
BTA052022	5 000	4 997 000,000	5 179 210,959	8,96%
BTA13042028	4 000	3 750 000,000	3 904 485,323	6,76%
BTA13042028A	2 500	2 327 500,000	2 424 053,382	4,20%
BTA13042028B	2 000	1 861 200,000	1 938 442,720	3,36%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	967 621,240	1,67%
Total	30 925	30 171 022,500	31 110 118,249	53,85%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès de SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	31/12/18	31/12/17
Montant	4 162,672	9 794,521

(b) Obligations:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	10 000	600 000,000	603 992,000	1,05%	
ABSUB2016-11	5 000	300 000,000	301 996,000	0,52%	
AB 2009 CA	18 000	719 982,749	727 974,749	1,26%	
AB 2009 CB	13 000	519 990,790	527 811,590	0,91%	
AB 2010	2 000	93 332,001	95 188,001	0,16%	
AMEN BANK 2010 SUB1	80 000	3 733 120,000	3 807 360,000	6,59%	
AB 2012B	9 000	360 000,000	366 544,800	0,63%	
AB 2012B	2 141	85 640,000	87 196,935	0,15%	
ATB 2009/A2	30 000	375 000,000	388 512,000	0,67%	
ATB 2009/A22	20 000	250 000,000	258 885,879	0,45%	
ATB 2009 TB1	5 000	300 000,000	308 472,000	0,53%	
ATB 2009 TB1	10 000	600 000,000	616 944,000	1,07%	
ATL 2015-1	2 000	160 000,000	164 734,400	0,29%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	309 580,800	0,54%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	524 960,000	0,91%	
ATL 2018-1BB	5 000	500 000,000	516 068,000	0,89%	
ATTI LESG 15-2A	4 000	160 000,000	160 188,800	0,28%	
ATTIJARI LEASING 2018	3 000	300 000,000	311 608,800	0,54%	
ATTILES2015A	7 000	280 000,000	291 849,600	0,51%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	308 203,200	0,53%	
BH 2015AF	50 000	2 000 000,000	2 071 371,858	3,59%	
BTK 2009/B	30 000	600 000,000	629 376,000	1,09%	
CIL 2014/2	5 000	200 000,000	211 192,000	0,37%	
CIL 2015/2	4 000	160 000,000	161 689,600	0,28%	
CIL 2016/1	5 000	300 000,000	311 344,000	0,54%	
CIL 2017-1	5 000	400 000,000	412 528,000	0,71%	
HL 2015/01A	2 000	80 000,000	83 321,600	0,14%	
HL 2015/B	10 000	800 000,000	805 136,000	1,39%	
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 048 000,000	1,81%	
HL 2016-2	4 000	400 000,000	402 339,200	0,70%	
HL 2017-1	4 000	400 000,000	422 368,000	0,73%	
SERVICOM16	500	50 000,000	51 105,200	0,09%	
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	362 446,000	0,63%	
ATTIJ LEASING 2017-1	3 000	240 000,000	240 408,000	0,42%	
TLG 2018-1	2 000	200 000,000	209 248,000	0,36%	
UIB 2012/1A	14 462	413 130,167	433 307,549	0,75%	
UIB 2012/1A2	50 800	1 450 340,000	1 522 226,107	2,63%	
UNIFAC2015A	2 800	168 000,000	176 503,040	0,31%	
UNIFAC2015B1	4 200	252 000,000	267 456,000	0,46%	
TOTAL	446 403	19 900 535,707	20 499 437,708	35,48%	

3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique est nul au 31/12/2018.

3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2018 à 6.353.153,413 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	6 353 153,413	11,00%
TOTAL	6 353 153,413	11,00%

3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2018 27.151,071 DT contre 8.099,534 DT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Intérêts courus sur comptes rémunérés	15 223,121	8 099,534
RS sur obligations	11 927,950	0,000
Total	27 151,071	8 099,534

3.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2018.

3.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Gestionnaire	9 637,431	7 068,133
Dépositaire	223 207,674	83 091,939
Total	232 845,105	90 160,072

3.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Etat	920,828	920,828
Retenue à la source	57 278,569	5 705,440
Intérêt Emetteur reçu d'avance	0,000	2 835,616
Jetons de présence	22 200,000	20 809,598
TCL	1 033,816	0,000
Contribution sociale de solidarité *	200,000	0,000
CMF	5 115,477	3 534,071
Total	86 748,690	33 805,553

* Cf. note 3-14

3.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à 15.640.312,411 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital	12.633.358,719
Variation de la part du revenu	3.006.953,692

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2017 (1)		42 667 399,106 *
Variation de la part du capital (2)		12 633 358,719
Souscriptions	62 093 531,102	
Rachats	-49 190 301,741	
Frais de négociation de titres	-155,145	
VDE/act.cote	1 601,650	
VDE/titres.Etat	-1 400,000	
VDE / titres OPCVM	2 050,160	
+/-V réalisée emp.société	-1 558,664	
+/- V réal/act.cote	11,250	
+/- V réal/titres Etat	-144 859,818	
+/- V réal/ titres OPCVM	-293 959,471	
+/- V report/act.cote	-1 243,037	
+/- V report/titres Etat	79 013,818	
+/- V report/titres OPCVM	0,000	
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	-90 636,875	
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	181 265,490	
Capital au 31-12-2018 (1)+(2)		55 300 757,825

(*) : Etant donné que SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation, le montant de 42 667 399,106 DT est constitué du capital au 31/12/2017 de 40 461 046,751 DT augmenté du montant net des sommes capitalisables pour un montant égal à 1 672 835,564 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de 533 516,791 DT.

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	533 516,791	-385 464,285
Résultat d'exploitation	3 141 923,445	1 762 134,810
Régularisation du résultat d'exploitation	-668 486,544	-89 299,246
Total	3 006 953,692	1 287 371,279

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2017	443
Nombre d'actionnaires entrants	48
Nombre d'actionnaires sortants	-81
Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	410

3.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de l'exercice » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	3 141 923,445	1 762 134,810
Régularisation du résultat d'exploitation	-668 486,544	-89 299,246
Total	2 473 436,901	1 672 835,564

3.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Dividendes	0,000	379 954,385	0,000	262 692,806
Revenus des obligations	302 063,136	1 168 725,104	181 311,072	807 949,355
Revenus des BTA	435 157,804	1 720 383,687	212 727,874	913 650,138
Total	737 220,940	3 269 063,176	394 038,946	1 984 292,299

3.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements en compte courant à terme	35 952,541	332 582,086	69 852,263	321 530,859
Revenus des Certificats de dépôt	8 236,523	77 333,735	14 778,962	28 873,771
Revenus des Pensions livrées	0,000	170 963,428	10 245,758	23 913,477
Revenus du Compte rémunéré	15 223,636	47 236,494	9 966,676	18 928,981
Total	59 412,700	628 115,743	104 843,659	393 247,088

3.12- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Intérêts courus sur pension livrée	0,000	0,000	0,000	6 151,722
Total	0,000	0,000	0,000	6 151,722

3.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.15%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST ;

- La rémunération de Amen Bank, composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de :

- 7 080 DT par an et un maximum de 29 500 Dt par an, TVA comprise (taux en vigueur de 18% pour l'année 2017),
- 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19% pour l'année 2018).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de :

- 0,59% de l'actif de Sicav Amen pour l'année 2017 (taux TVA en vigueur 18%),
- 0,595% de l'actif de Sicav Amen pour l'année 2018 (taux TVA en vigueur 19%),

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	32 528,107	142 457,209	20 960,992	91 454,808
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	7 375,000	29 500,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	129 082,322	479 113,392	61 377,047	270 471,755
Total	169 047,929	651 320,601	89 713,039	391 426,563

3.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Il enregistre également la Contribution Sociale de solidarité instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	16 264,056	71 226,589	10 480,501	45 725,066
Sces bancaires et assimilés	45,250	2 317,316	483,671	1 124,240
TCL	1 622,043	8 800,566	1 001,004	6 400,189
Jetons de présence	5 100,000	21 390,402	15 414,913	25 750,913
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000	0,000	0,000
Contribution conjoncturelle exceptionnelle *	0,000	0,000	34 991,643	138 825,884
Total	23 231,349	103 934,873	62 371,732	217 826,292

* En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Cette contribution a été payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.